

Commune de Montboucher
Procès-verbal de la séance du 27 avril 2023

Le Conseil Municipal de Montboucher, s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Marc Ferrand, le vingt-sept avril deux mille vingt-trois suivant convocation en date du vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois.

Présents :

Estelle Aufaure, Thomas Buisson, Murielle Chlebowski, Céline Coulaud, Laurence Coulaud, Goulven Duboeuf, Laurent Echard, Marc Ferrand, Laurence Landrevie et Jean-Marc Vellard

Catherine Belangeon assiste au conseil en sa qualité de secrétaire de mairie.

G. Duboeuf est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre donc la séance à 19h.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 avril 2023

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas eu suffisamment de temps pour lire le compte-rendu de la précédente séance du conseil municipal. Il propose aux conseillers municipaux de reporter son approbation.

2. Autorisation du Maire à signer avec le Centre de Gestion de la FPT de la Creuse une convention d'adhésion au service de médecine agréée.

Monsieur le Maire propose aux élus de l'autoriser à signer une convention avec le CDG de la Creuse visant à adhérer au service de médecine agréée. Le service de médecine agréée étant l'équivalent de la médecine du travail, il dispose des mêmes prérogatives que ce dernier. Monsieur le Maire indique que le coût d'une visite est de 50€. Ce prix demeure extrêmement attractif, au vu des tarifs pratiqués dans d'autres départements.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil cette délibération qui est adoptée à l'unanimité (11 voix pour).

3. Autorisation du Maire à signer avec le Centre de Gestion de la FPT de la Creuse une convention d'adhésion d'accompagnement administratif de suivi des agents en congé de maladie dans le cadre des examens médicaux effectués par la médecine agréée

Monsieur le Maire propose aux élus de l'autoriser à signer cette convention avec le CDG de la Creuse qui s'inscrit dans la continuité de la convention précédemment votée. En effet, le CDG propose d'accompagner gratuitement les agents en congé maladie du fait des examens médicaux effectués par la médecine agréée.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil cette délibération qui est adoptée à l'unanimité (11 voix pour).

4. Demande de fonds vert-ingénierie pour le projet de chaufferie

Monsieur le Maire soumet aux élus une délibération afin de solliciter une demande de subvention dite « fonds vert » auprès de la préfecture de la Creuse, dans le but de financer une étude préalable à la mise en place d'une chaufferie.

Certains élus se demandent si la commune sera dans l'obligation de rembourser la subvention si le conseil municipal décidait de ne pas donner suite à l'étude. Monsieur le maire répond par la négative.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil cette délibération qui est adoptée à l'unanimité (11 voix pour).

5. Nomination des rues de la commune :

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a créé par délibération du 19 novembre 2021 une commission en charge de l'adressage composée de 4 élus et 4 habitants volontaires de la commune chargée d'engager les démarches préalables au nommage et au numérotage des voies et des lieux-dits. Les membres de cette commission ont tenu des réunions chaque mois et ont consulté la grande majorité des habitants de la commune afin d'écouter leurs propositions.

Cependant, il appartient au conseil d'entériner le travail de la commission. Les élus apportent deux modifications au plan établi par la commission (c. f documents envoyés par mail, ces documents sont consultables à la mairie) :

- La rue des écoliers deviendra esplanade des écoliers.
- La rue des mines deviendra impasse des mines.

Par ailleurs, une demande officielle sera formulée auprès des services cadastraux afin de créer le toponyme « les Brutisses » et afin de modifier le toponyme « La Gane du Clos » par le toponyme « la Gasne du Clos ».

Malgré ces changements, une partie des élus restent peu convaincus par le choix du système métrique. Monsieur le maire explique que ce système permet d'anticiper les futures constructions et facilite la fourniture des services publics.

Par ailleurs, certains élus s'inquiètent du coût des plaques à installer. Monsieur le maire informe le conseil qu'un devis estimatif d'un montant de 25 000€ comprenant la pose des plaques a été envoyé à la mairie.

Enfin, certains habitants dont l'habitation a déjà été numérotée seront dans l'obligation d'enlever ce numéro, les élus alertent sur le caractère dommageable de ce changement pour ces derniers. Monsieur le maire précise qu'aucune délibération et qu'aucun arrêté n'ont été pris lors de la précédente mandature et donc que les changements d'adresse n'ont jamais été effectifs.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil cette délibération qui est adoptée par : 7 voix pour, 2 abstentions (Thomas Buisson et Laurence Coulaud) et 2 voix contre (Goulven Duboeuf et Jean-Marc Vellard).

Le conseil municipal remercie les habitants membres de la commission adressage qui ont donné bénévolement de leur temps.

Informations au conseil :

1. Divagation des animaux

Monsieur le maire rappelle que la divagation des animaux est interdite. Il a été de nouveau interpellé par une habitante mécontente.

Questions diverses :

- Monsieur le maire indique aux élus qu'une réunion relative à la construction d'une fourrière sera organisée à Saint-Avit-le-Pauvre. La communauté de communes Creuse sud-ouest devrait participer au financement de cette dernière. Les élus municipaux sont préoccupés par la participation de l'intercommunalité à ce projet alors qu'elle traverse une situation financière difficile.
- Claude Skrzypczak informe les membres du conseil que le tracteur tondeuse de la commune est actuellement en réparation. Le coût des réparations apparaît comme très important au regard de la valeur du tracteur. Il faudrait envisager l'hypothèse d'un nouvel achat. Monsieur le maire le charge de réaliser des devis auprès d'entreprises spécialisées. Cependant, aucune somme n'ayant été provisionnée en section d'investissement pour un tel achat, il conviendra de faire une décision modificative.
- Cette année, la participation de la commune au SDIS s'élève à un montant de plus de 13 500€. Une lettre sera écrite au Président du conseil d'administration du SDIS pour obtenir des précisions sur le calcul de cette somme.
- Le contrat du cantonnier s'achèvera au 31 décembre 2023. Les élus sont, à ce jour, très satisfaits de son travail.
- Laurence Coulaud propose aux élus de visiter la chaufferie de Blessac, le vendredi 2 juin.
- Monsieur le maire a été invité le 20 mai au départ du Creuse moto tour.
- Le prochain bulletin municipal sera consacré en grande partie au budget de la commune et sera publié au mois de juin.

Fin de la séance 20h10